

Distribution de masques

Courant avril, nous avons passé commande de masques en quantité suffisante, à ce jour, nous ne savons toujours pas quand nous serons livrés. Le Département de Seine-et-Marne, qui a également passé des commandes importantes, a reçu une petite partie de ces commandes et a décidé de mettre des masques à disposition des communes. Les quantités reçues ne couvrent pas, malheureusement, le nombre d'habitants. Il a donc fallu établir des priorités.

Nous avons donc décidé de procéder à une distribution d'**un masque, uniquement pour les personnes devant reprendre le travail, le 11 mai.**

Cette distribution, se fera donc à la Mairie, le dimanche 10 mai 2020 de 9h00 à 12h00, sur présentation d'une pièce d'identité pour chaque bénéficiaire.

Des distributions complémentaires se feront, par la suite, au fur et à mesure de la réception des commandes passées, pour le reste des habitants.